

Réponse de Denis Müller à la lettre de Michel Cornu à propos de l'article de Denis Müller sur l'euthanasie paru sur le site Contrepoint Philosophique le 9 novembre 2003.

(<http://www.contrepointphilosophique.ch/Ethique/Sommaire/Euthanasie.html>)

Denis Müller

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Courrier

Décembre 2003

Lausanne, le 30 novembre 2003

Cher Michel,

D'abord permets-moi de te dire combien cela me réjouit de recevoir quelque écho d'un article conçu il y a quelques années dans l'urgence, comme beaucoup d'interventions que nous faisons, nous autres « éthiciens » ou autres « intellectuels organiques » (!), pour « répondre à la demande ».

Jusqu'ici, le texte en question m'avait surtout valu d'être convié à des forums sur l'euthanasie ou à des colloques de professionnels hautement concernés et préoccupés par cette thématique. Ton interpellation est la première qui me vient, sous cette forme écrite et engagée, de la part d'un philosophe, et pas de n'importe lequel : d'un « kierkegaardien de la première heure » (si tu me permets ce sobriquet respectueux), mais qui ose se mêler de la « sphère éthique » plutôt que de la renvoyer au royaume de l'indifférence ou du moralisme sans humour.

Je perçois depuis des années que le *sérieux* avec lequel tu t'es engagé toi-même dans la « chose éthique » n'a rien de théorique et de détaché. Que, pour toi comme pour moi, se jouent, dans ces débats publics, des questions existentielles et personnelles.

Tu signales ma sobriété et mon courage. Ce ne sont pas, pour l'esprit parfois torturé et compliqué qui a pu faire ma « réputation », de minces compliments. Le courage me paraît, en effet, une des vertus majeures, non seulement de l'éthicien, mais de l'intellectuel. Quant à la sobriété, elle est encore plus délicate à atteindre et sans doute ne vient-elle sous la plume que par accident, ou par grâce, ce qui est souvent synonyme.

Le questionnement auquel tu soumets mon essai sur l'éthique de la transgression est parfaitement légitime. J'avais bien conscience, en introduisant l'*oxymoron* audacieux d'une éthique de la transgression, que je transgressais les règles usuelles de l'éthique ! Bien sûr que, la plupart du temps, la transgression de l'éthique est notre lot à tous. Mais cette situation ne serait-ce justement pas la règle, alors que mon article visait, je crois, à faire ressortir l'inouï qu'il pourrait y avoir, parfois, à accepter « l'instabilité normative » de l'exceptionnel.

Quand le Comité Consultatif National d'Ethique français a introduit la notion ambiguë et trouble d'« exception d'euthanasie » dans son avis sur la même question, il n'a pas su dire, assez clairement, que ce concept relevait de l'ordre éthique, et non de l'ordre juridique. C'est la raison

pour laquelle, d'ailleurs, sa proposition s'est opposée à une fin de non-recevoir du côté juridique, car comment un pénaliste pourrait-il introduire de l'exception éthique dans un article du Code pénal ? On a bien vu, en Suisse, dans le débat encore non terminé qui a suivi les propositions du « Groupe de travail sur l'assistance au décès », que la recherche de solutions juridiques, par le biais de modifications du code pénal, ne permettait pas d'affronter en pleine lumière les questions éthiques qui se posent. Et j'ai l'impression que le Conseil de l'Europe a butté récemment, sous la conduite de notre compatriote Dick Marty, sur la même aporie.

Tu me demandes si ma proposition de ne pas légiférer – sur le point précis et limité de l'euthanasie active directe – ne présuppose pas que je croirais à une sorte de passage direct à l'éthique, qui pourrait sembler, alors, relever d'une certaine naïveté et porter à des conséquences fatales, en laissant la bride sur le cou aux Frankenstein de tous bords. Or mon point de vue est exactement le contraire : c'est précisément parce que le *débat* éthique n'a pas encore suffisamment eu lieu, dans toute sa *violence contradictoire*, que j'estime prématuré et illusoire de s'en remettre au droit pénal pour résoudre un dilemme éthique qui déchire la conscience. C'est aussi pourquoi je préfère l'idée d'une éthique de la transgression, touchant notre question. Car le médecin ou l'infirmière qui, en son âme et conscience, choisit ou choisirait l'option euthanasique active et directe, le fait ou le ferait, dans le meilleur des cas, au nom d'une éthique supérieure, post-conventionnelle, pourrait-on dire avec Kohlberg, et non pour transgresser son éthique qui, elle, resterait intacte et indemne de tout questionnement radical.

Que l'exigence infinie de cette éthique-là ait quelque chose à voir avec l'intention éthique ricoeurienne, dans ce qu'elle a d'originale et d'irrépressible, c'est bien possible, mais pour ce qui me concerne, je ne saurais limiter l'éthique à cet aspect ou à ce moment ; comme Ricoeur, je tiens que l'éthique tient ou casse, sur la durée, dans la manière dont l'exigence infinie entre en tension avec la morale objective et avec le droit dans sa dimension toujours publique. Il est donc bien clair que le droit, droit pénal compris, devra *un jour* se mêler de décréter *de manière nouvelle* jusqu'où la société entend déplacer la limite que la morale collective assigne à l'éthique personnelle (cf. le thème de l'interdiction, central chez Ricoeur). Mais, par delà cette solution *objective*, nous n'en aurons jamais fini (dans la question de l'euthanasie comme dans celle de l'interruption de grossesse, c'est-à-dire chaque fois qu'est en jeu notre interprétation de l'interdit de tuer), avec la possibilité d'une autre éthique, d'une éthique supra- ou anté-morale, de l'éthique post-conventionnelle de la transgression assumée et revendiquée, quel que soit le prix à payer. Il est clair que cet idéal infini de l'éthique de la transgression ne saurait remplacer en rien l'idéal démocratique et consensuel de la *Sittlichkeit* inscrite dans l'objectivité (apparemment stable) du réseau législatif et juridique.

Donc, pour répondre à ta première question, le social-démocrate convaincu que je suis, avec son attachement à une éthique sociale publiquement débattue, te rejoint tout à fait quand tu soulignes l'importance de légiférer, même un minimum (il est d'autres sujets, tu en conviendras, où il faut bien plus que le minimum !). Mais c'est justement sur ce point que ma proposition décoiffante d'une éthique de la transgression entend mettre le doigt : ce minimum n'est pas forcément à comprendre dans le sens d'une dépénalisation à bon marché. Ce minimum peut aussi être un vrai défi, correspondant à un optimum éthique : le droit, même pénal, ne saurait, sur certaines questions limites, occulter le fait que seule une éthique de l'indécidable (comme le dit ici Jacques Derrida) peut justifier l'injustifiable de la transgression. Oser transgresser, de manière vraiment éthique, c'est accepter le risque d'être seul, de commettre un « homicide par compassion » (Jean-

François Malherbe). Une législation qui ferait l'impasse sur ce déchirement de la conscience serait peut-être utile. Mais je ne crois pas qu'elle lèverait l'hypocrisie.

Car c'est la réponse que je voudrais brièvement tenter à ta deuxième interrogation. Au fond, je crois que nous sommes d'accord sur presque tout. Comme toi, j'estime essentiel de prendre en compte la dimension tragique de l'existence et de ne jamais s'illusionner sur la potion magique par laquelle seule une éthique mal fichue et bien pensante s'imaginerait pouvoir y remédier. Mais tu sembles présupposer que tous ceux qui proposent de légiférer en dépénalisant l'euthanasie active directe seraient des bienfaiteurs de l'humanité et que ce sont les charlatans ou les apprentis-sorciers inféodés au néo-libéralisme qu'une telle législation permettrait de débusquer et d'empêcher de nuire. Sans vouloir céder, sur un sujet aussi délicat et sensible pour chacun d'entre nous, à des amalgames injustes, j'ai souvent l'impression, de mon côté, qu'une frange importante des protagonistes de la dépénalisation de l'euthanasie active directe poursuit des intérêts bien plus égoïstes qu'altruistes. Un certain discours à la mode laisse par exemple supposer que les médecins favorables à cette dépénalisation seraient de bons médecins, ayant en vue le bien suprême de leur patient, alors que les médecins plus réservés à ce sujet seraient des médecins moins altruistes et moins désintéressés. Je pense qu'il faut plutôt se demander pourquoi le discours actuel en faveur d'une dépénalisation exceptionnelle de l'euthanasie active directe en vient parfois à se confondre avec un appel à une culture libertaire et irresponsable de la prétendue « bonne mort » offerte à autrui et de la « mort libre ».

Cher Michel, je crois que nous avons identifié toi et moi les mêmes dangers et les mêmes « adversaires ». Ton souci d'une législation minimale en matière d'euthanasie active directe vise la défense des plus vulnérables, contre les requins peu scrupuleux ; et je ne peux que souscrire à ton noble souci ; mais je ne voudrais pas que nous laissions certains « hommes forts » se réfugier derrière des artifices juridiques pour se donner bonne conscience, sans que leur transgression de l'interdit de tuer puisse se passer d'une éthique qui les dérange et qui nous dérange par sa transgression même. L'euthanasie active directe, comme l'interruption de grossesse, sont des atteintes à la vie, à des titres divers (l'avortement concerne la vie prénatale, ce qui est tout de même fort différent et empêche un parallélisme strict entre les deux problématiques). Qu'on puisse, au nom de valeurs supérieures, les accepter l'une et l'autre dans certains cas, ne signifie pas qu'il faille leur donner les mêmes formes de reconnaissance juridique ! Ni que la dépénalisation, comme solution législative minimale, soit équivalente à une légitimation éthique ! car la question de fond rejaille : n'y aurait-il pas deux éthiques, plutôt qu'une seule : une éthique normative, normale, régulière, standardisée, à qui il arrive forcément d'être transgressée, et une éthique de la transgression, scandaleuse, risquée, solitaire, non reproductible ?

Bien cordialement à toi

Denis Müller

© Denis Müller

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Courrier

Décembre 2003